

## A la recherche des principes du droit de la procédure administrative

Colloque Conseil d'Etat, 5 décembre 2014

*(Discussion des résultats d'une recherche soutenue par la Mission de Recherche Droit et Justice)*

Inscription obligatoire, gratuite dans la limite des places disponibles : [christine.briatte@sciencespo.fr](mailto:christine.briatte@sciencespo.fr)  
Renseignements : Christine Briatte - Tél : +33(0)1 45 49 76 32

### PROGRAMME DETAILLE

## *Colloque sous le haut patronage du Vice Président du Conseil d'Etat.*

9.00 Allocution d'ouverture de Jean-Marc Sauvé, Vice Président du Conseil d'Etat.

Matinée sous la présidence de Bernard Stirn, Président de la section du contentieux.

9.15 *Introduction : Jean-Bernard Auby et Giacinto della Cananea*

9.30 - 11.00 1<sup>o</sup> table ronde : *Les enseignements de la comparaison : les principes de la procédure administrative dans les droits administratifs nationaux*

*Animateurs : Sébastien Saunier et Thomas Perroud.*

Benchmarking des droits de la procédure administrative envisagés sous l'angle des principes qui les animent. Comparaison, notamment des lois de procédure administrative. Les modèles qui se dégagent. Les influences internationales. Examen particulier du cas français, du cas américain, du cas italien.

- **Sébastien Saunier**, Professeur à l'université de Bordeaux : Les principes dans le droit français de la procédure administrative
- **Thomas Perroud**, Professeur à l'université d'Aix Marseille : Le due process, cœur du droit américain de la procédure administrative
- **Vincenzo Cerulli Irelli**, Professeur, Università degli Studi di Roma « Sapienza » : Les principes dans le droit italien de la procédure administrative

Discutants : **Mattias Guyomar**, Conseiller d'Etat, Professeur Associé à Paris II et **Delphine Costa**, Professeure de droit public à l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, directrice du laboratoire « Biens, Normes, Contrats ».

**11.15 - 12.45 2° table ronde : Le dialogue des sources et des traditions : Les conceptions du droit de la procédure administrative.**

Animateurs : Herwig Hofmann et Pascale Idoux

Comparaison sous l'angle notamment des sources constitutionnelles, de la place respective de la loi générale de procédure (là où il en existe) et des autres sources... Existence de traditions nationales. Positions respectives du monde de la common law et de celui du droit continental. Rapprochements européens et mondiaux. Examen de l'influence des sources européennes et internationales sur certains systèmes nationaux : le cas français, autres exemples. Les développements du droit de la procédure administrative au niveau européen.

- **Herwig Hofmann**, Professeur à l'université du Luxembourg : Les principes du droit européen de la procédure administrative- Le modèle ReNEUAL
- **Pascale Idoux**, Professeur à l'université de Montpellier I : Les principes de droit de la procédure administrative dérivés de la convention européenne
- **Julien Bonnet** : Professeur à l'université de Montpellier : Les principes constitutionnels intéressant la procédure administrative

Discutants : **Jacques Ziller**, Professeur à l'universita Di Pavia; **Jean Sirinelli**, Professeur à l'université de Nantes.

**Après-midi sous la présidence de Krzysztof Wojtyczek, Juge à la Cour européenne des droits de l'homme.**

**14.30 - 16.00 3° table ronde : Enjeux et valeurs : à quoi sert le droit de la procédure administrative ?**

Animateurs : Paul Lignières et Timothée Paris

Enjeux politiques, économiques et sociaux du droit de la procédure administrative. Valeurs véhiculées par ce droit : respect du citoyen, simplification administrative, dialogue de la qualité et de l'efficacité. Traditions nationales en matière de fonctionnement bureaucratique : le cas français, autres exemples. Avantages et inconvénients de la procéduralisation. Procédure administrative et sécurité juridique. Traitement contentieux des irrégularités procédurales.

- **Paul Lignières**, Managing partner, Cabinet Linklaters : Le point de vue d'un avocat
- **Timothée Paris**, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat : Le point de vue d'un juge
- **Thierry-Xavier Girardot**, Directeur, adjoint au secrétaire général du Gouvernement

Discutants : **Spyros Flogaitis**, Professeur à la National and Capodistrian University of Athens et Directeur de l'Organisation Européenne de Droit Public et **Serge Slama**, maître de conférences en droit public, à l'Université Paris Ouest-Nanterre La Défense.

**16.15 - 17.45 4° table ronde : Le rôle des principes : l'utilité d'une codification des principes**

Animateurs : Giacinto della Cananea, Maud Vialettes, et Cécile Barrois de Sarigny.

Qu'est-ce que les principes « pilotent » ? Etude de cas dans lesquels les principes ont à eux seuls conduit à adopter de nouvelles solutions à des problèmes concrets. Principes du droit de la procédure administrative et principes du droit administratif. Le cas français : les principes « retrouvés » ?

- **Giacinto della Cananea**, Professeur à l'università degli Studi di Roma "Tor Vergata" : Le rôle des principes dans le droit de la procédure administrative
- **Maud Vialettes**, Maître des requêtes au Conseil d'État et **Cécile Barrois de Sarigny**, Premier Conseiller au tribunal administratif de Paris. : La question des principes dans la codification française

Discutants : **Fabrice Melleray**, **Pascale Gonod**, professeurs à l'université de Paris I (Panthéon-Sorbonne), membres de l'Institut universitaire de France.

**17.45 - Conclusion : Jean-Bernard Auby et Bernard Stirn.**